

EOLIENNES EN MER DIEPPE ET LE TREPOT

Projet de parc éolien en mer Dieppe et le Tréport

COMPTE RENDU DE L'ATELIER « LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET A L'ECHELLE DU BASSIN DIEPPOIS » 26 JUIN 2017 À DIEPPE – 18h30 – 22h00

L'atelier a duré 4 heures et a réuni une soixantaine de participants.
En tribune :

- Pour Eoliennes en Mer Dieppe - Le Tréport, maître d'ouvrage : Christophe LEBLANC, directeur du développement ; Laurent FARVACQUE, coordinateur socio-industriel ; Florian BONNE, ingénieur exploitation-maintenance ; Marie-Laure BONNOT, responsable ressources humaines
- Intervenants sur le thème de l'atelier : Frédéric PETIT, directeur Business Development (Siemens-Gamesa) ; Cédric TURNACO, relations institutionnelles (Adwen)
- Le garant de la concertation : Jacques ROUDIER

Déroulement de la réunion :

1. Ouverture
2. Le projet et son actualité en bref : Christophe LEBLANC, Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport (EMDT), et Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa
3. Echanges
4. La stratégie socio-industrielle d'EMDT : Laurent FARVACQUE, EMDT
5. Echanges
6. L'exploitation et la maintenance à Dieppe : Florian BONNE, EMDT ; Marie-Laure BONNOT, EMDT ; Laurent FARVACQUE, EMDT ; Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa ; Cédric TURNACO, Adwen
7. Echanges
8. Travail sur table en sous-groupes sur les actions socio-économiques à promouvoir
9. Restitution en plénière
10. Conclusion de l'atelier : Christophe LEBLANC, EMDT

1. Ouverture

Christophe LEBLANC, Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT), salue l'assistance. Il indique que l'atelier de ce soir entre dans la continuité des diverses réunions publiques et ateliers thématiques de concertation organisés depuis la fin du débat public en juillet 2015. On y traitera des enjeux socio-économiques du projet de parc éolien en mer à l'échelle du bassin dieppois, avec pour objectif de présenter la stratégie socio-industrielle du maître d'ouvrage et les actions qu'il mène sur le territoire dans le but de favoriser les retombées économiques dans le bassin dieppois, mais aussi de recueillir les avis et suggestions des participants. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, le choix a été fait de décliner ce thème sur plusieurs réunions, les suivantes étant prévues à la rentrée au Tréport pour la Picardie maritime et au Havre pour la partie industrielle (construction des éoliennes).

Jacques ROUDIER, garant de la concertation, précise (cf. diaporama) que la concertation post-débat public, en cours jusqu'à l'enquête publique, est un dispositif prévu par le code de l'environnement. Il indique qu'il a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à la demande du maître d'ouvrage. A ce titre, il est indépendant du maître d'ouvrage, neutre et impartial vis-à-vis du projet : il n'a pas d'avis le concernant et n'en exprimera pas. Sa mission court jusqu'à l'enquête publique.

Il a pour mission de veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public ; en l'occurrence, à ce que le public le plus large soit informé de l'existence du projet et de la

concertation, bénéficie d'une information complète et exacte et puisse poser des questions, obtenir des réponses dans un délai raisonnable et formuler des avis dans le but d'éclairer la prise de décision du maître d'ouvrage. Si besoin, le garant peut être un recours pour les participants et aiguillonner le maître d'ouvrage dans le déroulement de la concertation. Au terme de la concertation, il rendra compte à la CNDP des conditions dans lesquelles celle-ci s'est déroulée dans un rapport qui figurera parmi les pièces annexes du dossier de l'enquête publique.

Il informe les participants qu'ils peuvent le contacter via une adresse e-mail dédiée : garant.eoliennesdlt@gmail.com.

Claude CHARDONNET, animatrice, présente la tribune et le déroulé de l'atelier.

2. Le projet et son actualité en bref

Christophe LEBLANC, EMDT, présente (cf. diaporama) :

- Le cadre et les objectifs du projet
- Le porteur de projet
- Le projet en bref
- Les grandes étapes de la réalisation du projet
- Le dépôt des demandes d'autorisation, intervenu le 10 mai 2017
- Les prochaines étapes
- Les engagements du maître d'ouvrage suite au débat public

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, présente (cf. diaporama) :

- l'actualité d'Adwen et du groupe Siemens-Gamesa (propriétaire d'Adwen)
- la poursuite des engagements industriels pris par Adwen.

3. Echanges avec la salle

Gérard BILON, association « SOS Sans offshore à l'horizon », estime que cette réunion n'a pas de sens étant donné qu'elle intervient après le dépôt des demandes d'autorisation et de l'étude d'impact en mai dernier.

Guillaume BLAVETTE, collectif Stop EPR ni à Penly ni ailleurs, adhère à **France Nature Environnement**, se félicite de la présence à la tribune du groupe Siemens-Gamesa : il souhaite savoir ce que celui-ci peut apporter au projet compte tenu de son savoir-faire et dans quelle mesure il peut contribuer aux synergies industrielles dans le secteur des énergies renouvelables à l'échelle européenne. Il fait part de sa déception à l'égard du délai de réalisation du projet, attendu depuis 10 ans, et souligne la nécessité de renforcer la production d'énergie sur le territoire compte tenu de la défection d'un réacteur dans la centrale nucléaire de Paluel et du très mauvais état de celle de Penly 2.

Didier MARCHAND, président de l'Association de défense des droits et des intérêts des citoyens crosvillais (ADIC), se félicite de la victoire de son association contre un projet éolien terrestre à Crosville-sur-Scie (Seine-Maritime) et espère que le projet éolien en mer de Dieppe-Le Tréport sera lui aussi annulé. Il juge le coût du projet disproportionné par rapport au nombre d'emploi attendus, souligne que l'éolien est dans l'incapacité de remplacer la capacité nucléaire existante en France, demande si le prix du démantèlement des éoliennes est inclus dans le coût du projet et met en doute la pertinence de la création de nouvelles usines pour fabriquer 62 éoliennes. Il estime que les fonds alloués au projet seraient plus utiles s'ils étaient destinés aux petites et moyennes entreprises. Pour développer les énergies renouvelables et l'économie locale, il invite à privilégier la mise en place de barrages hydroélectriques dans les cours d'eau. Il se dit inquiet pour l'avenir des pêcheurs locaux et sceptique quant au potentiel touristique du parc éolien. Il déplore le gâchis financier que constitue le projet selon lui, affirmant qu'il est financé par les consommateurs d'électricité.

Une membre de l'association « SOS Sans offshore à l'horizon » s'interroge sur le coût de la réunion qu'elle imagine élevé. Elle déplore que le maître d'ouvrage ne prenne pas en compte l'opposition des élus locaux et des pêcheurs au projet.

- **Intérêt de la réunion après le dépôt des demandes d'autorisation**

Christophe LEBLANC, EMDT, rappelle que les demandes d'autorisation portent spécifiquement sur le thème de l'environnement auquel plusieurs réunions de concertation ont été consacrées avant le dépôt desdites demandes, notamment une en octobre 2016 et une autre en janvier 2017. En revanche, les enjeux socio-économiques, thème du présent atelier, ne figurent pas dans le périmètre de l'enquête publique : le maître d'ouvrage peut donc encore tenir compte de l'avis du public sur ce sujet.

- **Financement de la concertation et du projet**

Christophe LEBLANC, EMDT, indique que le maître d'ouvrage assure entièrement le financement de la présente réunion comme de l'ensemble du projet. Pour cela, il ne recourt pas à l'argent public mais à ses fonds propres et, à hauteur de 70 à 80 %, à des emprunts bancaires.

- **Place du projet dans la politique énergétique nationale**

Christophe LEBLANC, EMDT, souligne que l'objectif du projet comme de la transition énergétique dans son ensemble n'est pas de remplacer la production nucléaire, ce qui ne serait pas réaliste, mais de participer à la diversification du mix énergétique.

- **Calendrier du projet**

Christophe LEBLANC, EMDT, rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique initiée par l'Etat : le maître d'ouvrage a répondu à un appel d'offre qui lui impose un calendrier avec des dates butoirs pour les différentes étapes. L'enquête publique prévue début 2018 permettra au public de prendre connaissance du projet dans sa version finale et de donner son avis.

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, indique que le calendrier du projet est respecté à ce jour. Il relève que certains pays européens permettent aux projets éoliens d'aboutir plus rapidement qu'en France, ce qui peut constituer une source d'inspiration pour l'avenir.

- **Démantèlement du parc éolien**

Christophe LEBLANC, EMDT, indique que l'éolien en mer est la seule source de production électrique pour laquelle le maître d'ouvrage est contraint, dès le cahier des charges, à provisionner les fonds nécessaires pour le démantèlement des infrastructures. En l'occurrence le montant provisionné pour le démantèlement est de l'ordre de 6% du coût total du projet. L'Etat peut cependant décider de prolonger la durée de vie d'un parc éolien au-delà du délai prévu initialement, comme il le fait avec certaines centrales nucléaires.

- **Apport de Siemens-Gamesa au projet**

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, souligne que Siemens-Gamesa est un acteur très présent dans le secteur de l'éolien en mer avec une base installée en Europe de 8,9 GW et plus de 2 400 éoliennes, suivant un rythme d'installation de 300 éoliennes par an. Cette dynamique implique un processus industriel sur le continent avec la création d'usines et la mise en place de partenariats qui existent déjà en France, notamment sur l'export de produits d'assemblage. Il s'agit selon lui d'amplifier ce mouvement à l'échelle européenne, aucun pays ne disposant de la surface suffisante pour accueillir l'ensemble du dispositif industriel nécessaire. Dans cette perspective, Siemens-Gamesa veille à une balance commerciale équilibrée entre les pays dans lesquels il est implanté.

4. La stratégie socio-industrielle d'EMDT, Laurent FARVACQUE, EMDT

Laurent FARVACQUE, EMDT, présente (cf. diaporama) :

- Le développement industriel local :
 - o Les composants du parc éolien
 - o La phase de développement
 - o La phase de construction et la stratégie d'EMDT pour contribuer au développement économique local
 - o La phase d'opération et de maintenance

- Les emplois par phase du projet :
 - o Répartition des ressources humaines mobilisées pendant les phases du projet
 - o Nombre d'heures de travail mobilisées
 - o Volumes horaires mobilisés
 - o Les métiers en phase de développement
 - o Les métiers en phase de construction
 - o Les métiers en phase d'exploitation et de maintenance

5. Echanges avec la salle

Jean-Marie BYHET, ancien patron pêcheur, estime que le choix de la zone d'implantation du parc éolien a été imposé au détriment des pêcheurs : il estime qu'elle sera gravement détériorée par le chantier alors qu'elle est riche en ressource halieutique, et déplore le lancement d'un troisième appel d'offre pour l'éolien en mer qui concerne une zone à proximité. Il considère que dans ces conditions, les pêcheurs perdront leurs emplois à terme. Il indique que les pêcheurs ont interdiction de naviguer à proximité des parcs éoliens en mer anglais.

Olivier BECQUET, président de la commission environnement au sein du CRPMEM Normandie, évoque le parc éolien de Thanet en Angleterre, qui a fait l'objet de photographies satellites par la NASA et que les pêcheurs locaux ont visité grâce à la Région Normandie, en présence du Syndicat des énergies renouvelables (SER), pour en étudier l'impact environnemental. Il souligne que la zone de Thanet, bien connue des pêcheurs, est comparable à celle du projet de Dieppe-Le Tréport pour la hauteur d'eau et la géologie des fonds marins. Si les chercheurs ont pu vérifier que les éoliennes modifient les courants aériens, ils ont été surpris, de même que le SER, de constater qu'elles modifient également les courants marins car leurs fondations constituent des obstacles et engendrent une turbidité jusqu'à plus d'1 km. Il souligne l'importance d'un tel problème au regard des perturbations de la centrale nucléaire de Penly provoquées par l'accumulation de sable.

Par ailleurs, il met en doute la capacité du projet à créer des emplois : il relève qu'un article de *Paris Normandie* publié il y a 10 ans en annonçait 15 000 contre dix fois moins aujourd'hui. Il ajoute que l'éolien en mer n'a pas créé d'emploi en Angleterre et a provoqué la disparition des pêcheurs, leur reconversion dans les emplois de maintenance étant marginale.

Gérard MONTASSINE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais-Picardie (CRPMEM Hauts-de-France), estime que les pressentiments des pêcheurs sont aujourd'hui confirmés quant aux perturbations provoquées par le parc éolien sur la baie de Somme. Il souligne la valeur patrimoniale que revêt la zone d'implantation pour les pêcheurs et affirme que ceux-ci maintiendront leur opposition pour assurer l'avenir de leur profession.

Jean-Philippe TACONNET, gérant d'entreprise, précise que sa société intervient dans les transferts d'éoliennes sur le port de commerce de Dieppe avec des emplois à la fois locaux et extérieurs à Dieppe. Il souhaite savoir combien de temps dureront les phases de construction et d'exploitation du projet, espérant qu'elles soient les plus longues possibles.

Il demande des précisions sur le dispositif de formation, en particulier concernant la manutention et la logistique, estimant que les besoins en qualifications du maître d'ouvrage ne correspondront pas nécessairement aux compétences disponibles sur le territoire.

Olivier MESLIN-LE BAIL, gérant de STO Logistique au Tréport, se dit surpris que le critère du prix soit prioritaire sur celui de la localisation d'une entreprise dans l'attribution des marchés, comme le diaporama le laisse entendre : il demande confirmation du fait qu'une société locale sera préférée à une société étrangère à prix équivalent.

Il indique également que les deux bateaux dont sa société dispose au Tréport devraient doubler leurs capacités s'ils étaient retenus pour le chantier du parc éolien : à cet égard, il souhaite obtenir des informations plus précises sur le calendrier.

Frédéric WEISZ, 4^e adjoint au maire de Dieppe en charge du Développement durable et de la Transition énergétique, regrette que le maître d'ouvrage ne propose pas de calendrier pour ses besoins en formation à Dieppe et au Tréport, ni de dispositif logistique pour l'accueil des salariés du chantier.

Il indique ne pas avoir d'information sur les compensations environnementales du projet, notamment concernant les migrations d'oiseaux qui vont être lourdement impactées.

Enfin, il souhaite savoir si le projet prévoit de mobiliser des emplois dédiés aux informations météorologiques à Dieppe.

- **Le choix de la zone d'implantation**

Christophe LEBLANC, EMDT, rappelle que le choix de la zone d'implantation fait débat depuis les débuts du projet et qu'il a été largement discuté, en particulier lors du débat public. Comme les services de l'Etat l'ont confirmé à plusieurs reprises au cours de la concertation, cette zone a été choisie par l'Etat dans le cadre de l'appel d'offre : le maître d'ouvrage ne dispose donc pas de marge de manœuvre à ce sujet, sauf à entraîner l'annulation de l'appel d'offre.

- **La pratique de la pêche au sein du parc éolien**

Christophe LEBLANC, EMDT, souligne que le maître d'ouvrage a produit des efforts pour maintenir la pratique de la pêche au sein du parc éolien en modifiant le schéma d'implantation des éoliennes afin de libérer les zones des ridens et du creux, en disposant les éoliennes en couloirs et en alignant les câbles dans le sens du courant, de manière à dégager des couloirs de navigation de plus d'1 km. Il rappelle que le préfet maritime, seul compétent pour décider de la réglementation en matière de navigation, a confirmé à plusieurs reprises que les activités de pêche seraient maintenues dans le parc. Ce sujet est donc discuté entre les comités des pêches, les services de l'Etat et le maître d'ouvrage, notamment au sein des commissions nautiques : la prochaine, prévue le 5 juillet 2017, sera l'occasion d'aborder les conditions de navigation.

- **L'impact des fondations des éoliennes**

Christophe LEBLANC, EMDT, se félicite que les pêcheurs s'accordent sur le fait que des zones similaires à la zone d'implantation du parc éolien de Dieppe-Le Tréport existent en Angleterre, alors que celle-ci a souvent été décrite comme singulière jusqu'ici, lorsque le maître d'ouvrage évoquait des retours d'expérience de parcs éoliens à l'étranger. Il relève que les éoliennes du parc de Thanet disposent de fondations monopieux de 8 m de diamètre qui constituent un obstacle plus important à l'écoulement de l'eau que les fondations « jacket » (treillis métallique) choisies pour le parc éolien de Dieppe-Le Tréport ; de même, les effets respectifs de ces deux types de fondations sur les sédiments sont très différents. Ce sujet est largement abordé par l'étude d'impact qui sera rendue publique début 2018.

- **La démarche locale du maître d'ouvrage pour la formation**

Laurent FARVACQUE, EMDT, indique que dans la perspective de la phase de construction du parc qui se déroulera entre 2019 et 2022, EMDT cherche à connaître les formations proposées sur le territoire et intervient dans des collèges et lycées pour présenter la transition énergétique et sensibiliser les élèves. Le maître d'ouvrage est également en contact avec les lycées Emulation dieppoise et Pablo Neruda (Dieppe) qui proposent des formations très prisées dans le secteur nucléaire, notamment pour les métiers de techniciens de maintenance. Le maître d'ouvrage constate aujourd'hui un manque de passerelles entre les lycées qui forment au secteur maritime et ceux qui proposent des formations techniques alors qu'il entend mobiliser des emplois qualifiés en même temps sur ces deux volets : c'est pourquoi EMDT souhaite se concerter avec les partenaires et les donneurs d'ordre du secteur pour proposer des formations cohérentes avec ses besoins, plutôt que de développer son propre système de formation.

- **Les critères d'attribution des appels d'offre**

Christophe LEBLANC, EMDT, précise que l'ordre des critères d'attribution tel qu'il apparaît sur le diaporama n'est pas un ordre d'importance : le maître d'ouvrage peut les faire évoluer en fonction de chaque appel d'offre. Par exemple, pour des prestations « standards », le prix pourra constituer un critère important ; pour des prestations relevant de la sécurité par exemple, la localisation pourra avoir un poids plus important.

- **L'impact du projet sur les oiseaux migrateurs**

Christophe LEBLANC, EMDT, rappelle que ce thème a fait l'objet d'un atelier le 11 janvier 2016 à Dieppe. En outre, les impacts potentiels du projet sur son environnement et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation que le maître d'ouvrage prévoit de mettre en place font actuellement l'objet d'une exposition itinérante sur le littoral.

Matthieu LEDUCQ, gérant d'un hôtel-restaurant à Dieppe, évoque le dispositif de recrutement local développé par Renault à Dieppe pour son nouveau modèle Alpine : s'il le juge très intéressant pour la région, il estime qu'il a manqué d'anticipation comme en témoigne sa carence en peintres. Il demande si le maître d'ouvrage prévoit de développer la formation locale dans le secteur de l'hôtellerie-restauration afin que celui-ci bénéficie également des retombées.

Frédéric WEISZ, 4^e adjoint au maire de Dieppe en charge du Développement durable et de la Transition énergétique, demande si des certifications seront attribuées à l'issue des formations proposées dans le cadre du projet. Il souligne l'importance de l'adaptation des services et des structures d'accueil sur place dans la perspective du chantier, non seulement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration mais aussi pour les questions de sécurité et d'ordre médical.

Gérard MONTASSINE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais-Picardie (CRPMEM Hauts-de-France), affirme que la pêche pourrait être autorisée seulement de jour et dans un espace restreint au centre des lignes d'éoliennes : ceci induirait une forte restriction de l'activité de pêche qui est aujourd'hui pratiquée essentiellement la nuit car les poissons se réfugient dans le sable en journée, et conduirait à la mise en péril de la structure portuaire du Tréport. Il précise que les pêcheurs avaient proposé une zone alternative où l'activité est moindre, comme ils l'ont fait avec succès pour les projets éoliens de Courseulles et Fécamp.

Christophe PICARD, directeur délégué à la formation professionnelle et technologique aux lycées Descartes et Maupassant de Fécamp, indique qu'il est également animateur dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications de Fécamp sur la formation à l'éolien : sa vocation est de mettre en réseau les établissements, dont les lycées de Fécamp et de Dieppe. Celui de Fécamp dispose d'ores et déjà d'un BTS « Maintenance des systèmes » (MS) avec une option « système éolien », dont un Dieppois sera diplômé cet été. Il souligne que l'Education nationale a su anticiper la mise en place de ces formations qui s'avèrent exigeantes. Le travail en réseau a également permis d'engager une collaboration avec le lycée maritime de Fécamp sur des certifications pour le travail en mer des futurs techniciens. Il souhaite savoir comment le maître d'ouvrage prendra en compte les formations déjà existantes pour les 125 emplois de techniciens de maintenance créés par le projet.

- **Les règles de navigation au sein du parc éolien**

Christophe LEBLANC, EMDT, rappelle que les règles de navigation sont fixées par les commissions nautiques qui sont pilotées par l'Etat et qui comprennent des représentants des professionnels de la mer : c'est notamment le cas à l'occasion de la réalisation d'une nouvelle infrastructure ou de travaux portuaires. EMDT n'est pas partie prenante des commissions nautiques mais a présenté le projet à ses membres et formulé des recommandations. Le préfet maritime prendra un arrêté préfectoral qui réglera la navigation au sein du parc éolien avant la mise en service.

- **Le dispositif de formation lié au projet**

Christophe LEBLANC, EMDT, indique que les questions formulées sur le dispositif de formation vont obtenir des réponses avec l'exposé suivant ; il invite les participants à interroger de nouveau la tribune si ce n'était pas le cas. Il précise que le total de 125 emplois en phase d'exploitation et de maintenance regroupe en majorité des techniciens de maintenance mais aussi d'autres métiers (marins par exemple).

6. L'exploitation et la maintenance à Dieppe

Florian BONNE, EMDT, et Marie-Laure BONNOT, EMDT, présentent les activités et les emplois sur le bassin dieppois (cf. diaporama) :

- L'exploitation et la maintenance
- Les activités d'exploitation et maintenance
- La base de maintenance de Dieppe
- Les emplois de maintenance et d'exploitation
- L'outil « fiche métiers ».

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, et Cédric TURNACO, Adwen, présentent la maintenance d'un parc éolien en mer (cf. diaporama) :

- L'exemple de Siemens-Gamesa dans l'éolien terrestre
- L'expérience de Siemens-Gamesa dans l'éolien en mer
- Les principaux métiers de maintenance offshore
- Les compétences et savoir-faire attendus
- Point d'attention sur la formation.

Laurent FARVACQUE, EMDT, présente les actions entreprises par EMDT sur le territoire en 2016-2017 (cf. diaporama).

Florian BONNE, EMDT, présente la base de maintenance de Dieppe (cf. diaporama) :

- Les besoins terrestres pour les activités de maintenance quotidienne
- La localisation de la base de maintenance
- Le calendrier prévisionnel de la base de maintenance.

7. Echanges avec la salle

Guillaume BLAVETTE, collectif Stop EPR ni à Penly ni ailleurs, adhère à **France Nature Environnement**, estime que la présentation a montré l'avancée de la concertation et la maturation du projet. Selon lui, le choix du site pour la base de maintenance dans l'avant-port de Dieppe aggraverait les problèmes de transit de granulats marins observés sur le littoral. Il demande des informations complémentaires et suggère de privilégier le foncier disponible sur l'arrière-port.

Il suggère de concentrer les sites de conduite et maintenance afin d'améliorer la sûreté des opérations et la circulation de l'information, ou encore de vérifier les temps d'intervention pour la maintenance lourde.

Enfin, il met en avant la présence dans la région d'établissements de formation supérieure adaptés à la transition énergétique comme l'IUT de Rouen (DUT Mesures physiques) mais souligne la nécessité de présenter un calendrier précis dès aujourd'hui afin de susciter les vocations.

Gilles EUZENAT, Association de protection de l'environnement de Criel et du pays d'Yères, déplore que les communes du Tréport et de Criel-sur-Mer soient peu voire pas évoquées ce soir. Il affirme que l'essentiel des emplois mobilisés par le projet, qui concernera la construction des éoliennes et des câbles, ne sera pas implantés sur le territoire : il rappelle que Siemens-Gamesa dispose d'une usine en Angleterre, qui viendra remplacer selon lui l'usine havraise annoncée au cours de la concertation par le maître d'ouvrage. Il souligne que Siemens-Gamesa dispose d'ores et déjà de structures à l'étranger et effectue des choix industriels conduisant l'essentiel de ses financements à l'étranger.

Il considère également que l'économie globale du projet ne prend pas en compte certains éléments tels que la « valeur d'existence » de la zone d'implantation ou celle du paysage maritime à Criel-sur-Mer. S'il concède qu'il est difficile de monétiser une telle valeur, il indique que des avancées intellectuelles ont été faites sur le sujet et que cette tâche est réalisée pour d'autres dossiers. Il invite également à prendre en compte les pertes de pêcheurs et de touristes qu'entraînerait le projet et souligne l'importance de ce calcul global compte tenu du rôle de l'argent public dans le tarif d'achat garanti pour l'électricité que le parc éolien produira. Il précise qu'il n'adresse pas ses reproches au maître d'ouvrage mais à l'Etat, commanditaire de l'appel d'offre. Il déplore que le maître d'ouvrage considère le projet comme ayant presque déjà abouti à travers sa présentation de la phase d'exploitation.

Monique SERRAUT, Education nationale, indique qu'elle s'exprime au nom du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) académique et de l'Etablissement du bassin dieppois : sa mission est de développer l'apprentissage en enseignement supérieur. Elle invite à compléter les fiches métiers avec le lycée Emulation dieppoise : celui-ci propose en effet un BTS « Maintenance des systèmes » (diplômes de chargé de conduite et de technicien de maintenance) avec une option « système de production » pouvant s'apparenter à l'option « éolien » que propose le lycée de Fécamp. Elle invite également à ajouter le lycée Jean Rostand d'Offranville qui forme à la maintenance en équipement industriel.

Catherine BOUTIN, riveraine, souscrit à l'analyse de Gilles EUZENAT. Elle estime en outre que le montant annoncé de 2 milliards d'euros, à la charge du maître d'ouvrage, ne comprend pas le coût des opérations payées par les contribuables et les consommateurs telles que l'aménagement du port de Dieppe (28 millions d'euros), ou le raccordement électrique (entre 250 et 500 millions d'euros). Selon elle, le maître d'ouvrage a obtenu un tarif de 220 euros le MW/h pour la vente de l'électricité produite par le parc éolien, contre un tarif standard de 40 euros sur le marché.

Elle se dit sceptique quant au ratio annoncé d'emplois par éolienne en phase d'exploitation et de maintenance (125 emplois pour 62 éoliennes, soit 2 emplois par éolienne) au regard du ratio habituel pour l'éolien terrestre (1 emploi pour 8 éoliennes) et pour les sites étrangers.

Elle invite le maître d'ouvrage à utiliser le conditionnel, considérant qu'il s'exprime comme si l'aboutissement du projet était acquis alors que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu. Elle estime que l'engouement pour les énergies renouvelables qu'a connu le bassin du Tréport il y a dix ans n'a débouché sur rien, la population n'y étant plus favorable selon elle.

Antoine BALAZUC, chargé de mission au CRPMEM Normandie, indique qu'un volet de l'étude impact est dédié à l'impact socio-économique du projet sur la pêche maritime : le CRPMEM est consulté par les services de l'Etat pour rendre un avis sur cette étude mais regrette de ne pouvoir évoquer son contenu en public en raison d'un accord de confidentialité passé avec le maître d'ouvrage. Il précise que cette étude socio-économique est réalisée par un bureau d'études qui a la confiance du CRPMEM.

Il demande quelles sont les opérations de maintenance concernant les câbles inter-éoliennes.

Enfin, il souligne que la part de la taxe éolienne qui reviendra aux comités des pêches sera destinée à un fonds pour développer la pêche durable, et qu'elle ne permettra donc pas de compenser les pertes des entreprises.

Marie-Dominique FOUCHAULT, directrice du syndicat mixte du port de Dieppe, indique que le comité syndical de janvier 2017 a écarté l'hypothèse d'une implantation de la base de maintenance au droit de la carpenne¹ et du cercle d'évitage², trop contraignante pour les activités existantes, et qu'il a privilégié une extension dans l'avant-port afin d'éviter de perturber les activités des graves de mer. Toutefois, les échanges qu'il a entretenus au cours du dernier semestre, notamment avec les services de l'Etat, l'ont amené, lors de sa séance du 14 juin, à considérer l'intérêt d'étudier à la fois la poursuite de l'hypothèse d'une extension dans l'avant-port et celle d'une implantation sur le site des graves de mer.

Didier MARCHAND, président de l'Association de défense des droits et des intérêts des citoyens crosvillais (ADIC), estime que le projet présente un risque important de fonctionnement en intermittence compte tenu de la force que les vents peuvent atteindre (jusqu'à 150 km/h).

- **La base de maintenance**

Christophe LEBLANC, EMDT, confirme qu'un scénario alternatif est étudié pour l'implantation de la base de maintenance. Il indique que le découplage des opérations industrielles et du site d'exploitation est habituel dans l'éolien terrestre. Concernant les opérations de maintenance par navire, le port de Dieppe est le seul qui soit accessible 24h/24.

- **La formation**

Christophe LEBLANC, EMDT, relève que l'assistance a mis en avant l'importance d'anticiper le calendrier de la formation. Les fiches métiers pourront être modifiées en fonction des informations apportées et ont vocation à être rédigées en concertation.

- **Les emplois**

Christophe LEBLANC, EMDT, précise que l'usine prévue par Adwen au Havre aura vocation à être pérenne : outre la production des 62 éoliennes du projet de Dieppe-Le Tréport, elle devra assurer celles des projets de Saint-Brieuc et des îles d'Yeu et Noirmoutier, sans compter de possibles projets à l'étranger. Il souligne que la phase chantier nécessitera autant d'heures de main-d'œuvre que la phase d'exploitation et de maintenance.

¹ Site d'amarrage en pente, situé quai de la Somme, aux abords de l'église du Pollet.

² Zone permettant aux navires de faire demi-tour

- **La cohabitation du projet avec les activités de pêche professionnelle**

Christophe LEBLANC, EMDT, confirme que l'étude socio-économique sur les activités de pêche fait l'objet d'un accord de confidentialité. Le maître d'ouvrage est disposé à étudier les possibilités d'un partage avec le public avant l'enquête publique.

Il précise qu'au titre de la taxe éolienne, le maître d'ouvrage versera, à partir de la mise en service du parc, environ 7,5 millions d'euros par an à l'Etat qui a décidé de son affectation : la moitié sera reversée aux communes littorales situées à moins de 12 milles nautiques du parc éolien, dont Dieppe et Criel-sur-Mer ; une partie reviendra aux pêcheurs en dehors de la compensation des pertes d'exploitation. EMDT s'est engagé par ailleurs à compenser l'ensemble des impacts avérés pendant la phase de construction.

- **La maintenance des câbles inter-éolienne**

Florian BONNE, EMDT, signale que la majorité des interventions de maintenance des câbles inter-éoliennes sont préventives : elles visent à vérifier de façon régulière leur bon enfouissement et, le cas échéant, de manière corrective, à les ré-enfouir. La maintenance corrective consiste également à remplacer les câbles lorsque leur détérioration est constatée. Cela représente une opération rare et plus coûteuse qui sera bien entendu prise en charge par EMDT.

- **La prise en compte des conditions météorologiques**

Cédric TURNACO, Adwen, souligne l'expérience importante d'Adwen sur les parcs éoliens installés en mer du Nord et précise que la turbine envisagée fonctionne pour une force de vent allant de 10 à 110 km/h.

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, ajoute que les navires de maintenance actuels sont conçus pour intervenir jusqu'à une hauteur de houle de 1,50 m ; des navires sont en cours de développement pour pouvoir intervenir à une hauteur supplémentaire. Les éoliennes permettent aussi des interventions par hélicoptère en cas de conditions dégradées. En outre, elles sont instrumentées de façon à détecter en amont une faille potentielle et à pouvoir intervenir dans des conditions propices.

8. Travail sur table en sous-groupes sur les actions socio-économiques à promouvoir

Les 11 participants restants se répartissent sur deux tables. Des grilles de travail leur sont distribuées afin de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles initiatives déjà prises par le maître d'ouvrage vous semblent les plus pertinentes ?
2. Afin de favoriser une bonne dynamique socio-économique locale, quelles nouvelles initiatives pourraient-être développées selon vous ?

9. Restitution en plénière

Le **groupe n° 1** estime que les initiatives les plus pertinentes du maître d'ouvrage sont :

- les opérations de sensibilisation menées auprès des établissements scolaires et des enseignants qui seront les plus à même de communiquer auprès des élèves ; il regrette cependant l'oubli de 2 établissements locaux dans les fiches métiers.
- le critère de l'implantation locale pour l'attribution des appels d'offre.

Il suggère :

- la mise en place d'une clause d'insertion sociale dans certains marchés
- le développement de l'information auprès de la population
- la poursuite du dialogue avec les pêcheurs afin d'obtenir une solution plus partagée
- un calendrier plus précis
- de faire le lien entre les formations existantes et l'employabilité
- de clarifier les règles d'attribution pour les petits marchés (risque de déséquilibre de compétitivité entre petites et grandes entreprises).

Par ailleurs, il considère que le choix de la zone d'implantation constitue un frein pour le projet.

Le **groupe n° 2** estime que les initiatives les plus pertinentes du maître d'ouvrage sont :

- la création des fiches métiers
- les visites dans les établissements scolaires.

Il propose :

- d'organiser des réunions avec les PME-PMI locales, notamment par l'intermédiaire de la CCI, afin de s'assurer que toutes les entreprises sont bien informées du dispositif
- de réaliser une cartographie détaillée des prestations du projet
- de mettre en place une formation interne aux entreprises.

• Les initiatives du maître d'ouvrage sur les enjeux socio-économiques

Christophe LEBLANC, EMDT, précise que dans l'attribution de ses appels d'offre, le maître d'ouvrage devra trouver un équilibre entre la nécessité de créer une filière locale et le favoritisme géographique qui s'avère inopportun. Il relève le besoin de calendriers plus précis, permettant aux institutions de formation et aux entreprises d'anticiper les besoins du chantier, mais souligne la difficulté pour le maître d'ouvrage de présenter un calendrier réaliste pour un projet aussi complexe, susceptible de subir divers aléas.

Frédéric PETIT, Siemens-Gamesa, retient la demande d'une plus grande précision pour la formation continue et d'une communication plus poussée auprès des entreprises du territoire.

Cédric TURNACO, Adwen, indique qu'Adwen discute actuellement avec les groupements d'établissements (Greta) pour adapter les schémas de formation déjà expérimentés par le groupe en Allemagne. Il ajoute que des PME françaises peuvent s'avérer tout à fait compétitives face à des concurrents étrangers, comme Adwen a pu le vérifier en choisissant des sous-traitants normands pour la fourniture de composants ou d'outillages.

10. Conclusion de l'atelier

Christophe LEBLANC, EMDT, remercie l'assistance. Il rappelle que des réunions se tiendront à la rentrée sur le même thème, au Tréport et au Havre, et que l'exposition « Eolien en mer : quand l'énergie rencontre son environnement », qui traite des effets et des impacts du projet sur l'environnement marin, ainsi que des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser, circulera cet été sur le territoire.